

aalto II

SUITES X ZIBI

MANUEL
DES
RÉSIDENTS



BIENVENUE À VOTRE NOUVELLE DEMEURE DANS LA COMMUNAUTÉ ZIBI

Nous aimerions profiter de cette occasion pour vous accueillir dans votre nouvelle résidence et dans le quartier! Nous sommes fiers de construire des habitations de la plus haute qualité et d'offrir à nos résidents une expérience incomparable. Veuillez noter que ce manuel n'est pas destiné à traiter de tous les problèmes liés à votre unité. Il vous permettra plutôt de mieux vous familiariser avec votre condominium et le quartier.

Sur la rive nord de la rivière des Outaouais, surplombant la Cour suprême du Canada, le Parlement et la Galerie nationale du Canada, se dresse Aalto II, le plus récent immeuble locatif résidentiel de Zibi. Avec des équipements pratiques et un emplacement parfait à côté du parc Terasini au bord de la rivière, Aalto II est une expérience de location pas comme les autres. Situé le long de sentiers polyvalents, avec le transport en commun à proximité et à quelques pas des centres-villes de Gatineau et d'Ottawa, votre empreinte carbone réduite est à portée de main chez Aalto II.

PIJASHIG!

« Zibi » signifie « rivière » en algonquin anishinabe, et « kitchizibi », qui signifie « grande rivière », désigne la puissante rivière des Outaouais. Votre nouvelle communauté a été nommée en hommage au territoire traditionnel algonquin de la région d'Ottawa-Gatineau. Elle incarne une nouvelle expérience, une nouvelle façon d'apprécier les magnifiques rives de la région.

Aalto est situé aux abords du parc Terasini – qui signifie « pierre plate » en algonquin. Le parc Terasini évoque des blocs de roche exposée et des dalles de pierre qui assureront la résilience de l'aménagement paysager en cas d'inondation.

TABLE DES MATIÈRES

RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE	3
GESTION DE L'IMMEUBLE	5
ACCÈS À L'IMMEUBLE	7
Stationnement vélos.....	8
Casier.....	8
Ascenseur.....	8
Heures de déménagement	8
Salle du courrier et livraison du courrier.....	8
Internet, téléphone et câble.....	8
Élimination des déchets, recyclage et compostage.....	9
AMÉNAGEMENTS	10
CONTRÔLE DE CLIMAT	13
Chauffage, ventilation et climatisation	14
Manuel d'utilisation du thermostat	15
Utilitaires.....	29

LIGNES DIRECTRICES POUR LA VIE	
EN APPARTEMENT	30
Déplacement de meubles	31
Que faire en cas de problème dans votre unité	31
Fuite d'eau	31
Informations sur l'arroseur	31
Formulaires d'information du location	31
Bruit.....	31
Vandalisme	31
Mécanisme de verrouillage	32
Sécurité.....	32
Animaux.....	32
Balcons et terrasses.....	32
OCCUPATION LOCATIVE	33
La sécurité incendie.....	34
Procédures d'urgence	35

RÉPERTOIRE TÉLÉPHONIQUE

URGENCE 9-1-1

Veillez communiquer avec le personnel du bureau de gestion pour obtenir de l'aide.

BUREAU DE GESTION DE L'IMMEUBLE AALTO

Cogir Immobilier

Bureau de gestion (9 h à 17 h lundi au vendredi).....819-598-8996

Agente à la location 819-772-9077

Agente à la locationaaltozibi@cogir.net

Veillez écrire un courriel au bureau de gestion pour obtenir de l'aide sur les éléments tels que :

- Réservation de l'ascenseur.
- Demandes générales de l'immeuble et/ou de votre unité.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX DU PROJET ZIBI

Courriel.....bonjour@zibi.ca

Téléphone.....613-224-0134

SERVICE EN DEHORS DES HEURES DE BUREAU

Fin de semaine, jours fériés, en semaine avant 9h et après 17h

Numéro de téléphone.....438-354-5194

SERVICES D'URGENCE DE GATINEAU

Ambulance/incendie/police Composez 9-1-1

Service d'incendie de Gatineau819-243-2345

Centre d'appels non urgentes.....819-246-0222

Centre d'information sur les poisons..... 1-800-463-5060

Centre de détresse819-775-3223

HÔPITAUX

Hôpital de Hull (renseignements).....819-966-6200

Hôpital de Gatineau (renseignements).....819-966-6100

EXCEPTIONS EN CAS D'URGENCE

Certaines conditions peuvent justifier un accès d'urgence. Une situation d'urgence consiste en une situation qui, s'il n'y a aucune intervention immédiate, pourrait entraîner de graves dommages à votre unité, à une autre unité ou aux éléments communs de l'immeuble ou représente un risque important pour la santé et la sécurité des occupants.

EXEMPLES :

- Perte totale de chaleur (surtout lorsque les températures extérieures sont inférieures à -15C).
- Manque d'électricité.
- Perte de service d'eau.
- Blocage de l'évacuation des eaux usées.
- Fuite d'eau qui nécessite l'arrêt de l'eau principale du bâtiment.
- Compromis à n'importe quelle partie de la structure du bâtiment.
- ou toute situation qui rend le logement inhabitable pour des raisons de santé ou de sécurité.

À noter que les situations d'urgence attribuables à une défectuosité d'un service public municipal ne relèvent pas du contrôle du constructeur. De plus, sachez qu'un appareil d'air climatisé défectueux n'est pas considéré comme étant une situation d'urgence. Au cours d'une situation d'urgence, il est important que vous donniez au gestionnaire de l'immeuble et aux personnes de métier accès à votre unité.

- En cas d'urgence de plomberie, chaque membre de votre unité doit connaître l'emplacement des valves. Votre unité est équipée de robinets d'arrêt d'eau dans les zones suivantes :
- Cuisine : sous l'évier.
- Buanderie : derrière la laveuse et sècheuse.
- Salle de bain : sous l'évier dans chaque salle de bain.
- Robinet de fermeture de la conduite d'eau principale : garde de robe de l'entrée principal ou le garde de robe de la chambre selon le type d'unité.

GESTION DE L'IMMEUBLE



BUREAU DE GESTION DE L'IMMEUBLE

Le gestionnaire de l'immeuble est responsable de l'administration, de la gestion de l'immeuble et des éléments communs.

Les heures du bureau sont 9 h à 17 h.

Adresse postale : 30, rue Jos-Montferrand, Gatineau, QC J8X 0C1

STATIONNEMENT DES RÉSIDENTS

Des places de stationnement pour les résidents sont disponibles à location d'une base mensuelle. Veuillez contacter le bureau de gestion pour plus d'information.

STATIONNEMENT DES VISITEURS

Il n'y a pas de stationnement de visiteurs pour les suites Aalto II. Des stationnements publics payants pour les visiteurs peuvent être retrouvés dans le Vieux-Hull.

Aucun véhicule à moteur ou tout autre type de véhicule ou de machinerie, à l'exception du matériel d'entretien, ne peut circuler sur aucune partie des aires de stationnement des bâtiments. La marche au ralenti est strictement interdite dans les zones suivantes :

1. Entrées des résidents.
2. Zones de débarquement et de livraison désignées.

Les véhicules stationnés dans ces zones recevront une contravention et/ou seront remorqués sans préavis à leurs propres frais.

SURVEILLANCE PAR CAMÉRA

Toutes les activités sont enregistrées 24 heures sur 24 aux entrées principales, des espaces communs et autour du bâtiment.

SYSTÈME INTERCOM

Les visiteurs à l'entrée principale peuvent contacter les résidents par téléphone en composant le numéro de sécurité associé à votre unité, inscrit dans l'annuaire Intercom. Veuillez noter que le système Intercom peut être connecté à une ligne fixe ou à un téléphone portable.

Pour autoriser l'accès, appuyez sur le 9 sur votre téléphone. Pour refuser l'accès, il suffit de raccrocher. Une double tonalité se fera entendre si un visiteur essaie de vous joindre pendant que vous êtes au téléphone (à condition que vous ayez un service d'appel en attente). Appuyez sur 9 pour autoriser l'accès, puis appuyez sur le bouton flash pour reprendre votre appel. Pour refuser l'accès, appuyez simplement sur le bouton flash pour reprendre votre appel, n'appuyez pas sur le 9.

STRATÉGIES

Le personnel de l'immeuble et/ou le bureau de gestion immobilière n'acceptera jamais de colis, de courrier recommandé et de messagerie et d'articles périssables au nom du résident.

ACCÈS À L'IMMEUBLE



ACCÈS À L'IMMEUBLE

STATIONNEMENT VÉLOS

Ces espaces sont destinés au stationnement temporaire des vélos selon le principe du premier arrivé, premier servi et soumis aux règles de l'immeuble. Aucun vélo ne doit être entreposé ailleurs que dans les zones réservées aux vélos au sous-sol. Des stationnements vélos sont à la disposition des résidents de l'immeuble. Les vélos ne sont pas autorisés à être transportés dans les ascenseurs.

CASIERS

Les casiers sont situés au niveau 2 et au sous-sol P2 et ne sont pas climatisés. Ces unités peuvent subir des fluctuations de température et/ou d'humidité. Il est conseillé aux résidents de ne pas garder d'articles sensibles à la température ou à l'humidité dans leur unité. Aucune nourriture ou autres articles périssables ne sont autorisés. Les vélos doivent être entreposés dans le local à vélos et les objets personnels doivent être correctement emballés et protégés des fluctuations de température. Les casiers résidentiels peuvent être disponibles à la location sur une base mensuelle. Veuillez contacter le bureau de gestion de la propriété pour plus d'informations.

ASCENSEUR

Accès à l'ascenseur est disponible du 1er au 11ième étage et au sous-sol. La réservation de l'ascenseur (avant et après l'emménagement initial) doit être coordonné par le bureau de gestion.

HEURES DE DÉMÉNAGEMENT

Les réservations doivent être faites par écrit par courriel au bureau de gestion au moins quarante-huit (48) heures à l'avance et sont sur la base de premier arrivé, premier servi. Des plages horaires d'une heure et demie sont disponibles les soirs de semaine et les fins de semaine.

SALLE DU COURRIER ET LIVRAISON DU COURRIER

Des boîtes aux lettres individuelles ont été installées dans la salle de courrier au rez-de-chaussée. Le clé de votre boîte aux lettres pré-assignée sont fournies dans votre trousse de clés. Assurez-vous d'informer Postes Canada de votre déménagement.

INTERNET, TÉLÉPHONE ET CÂBLE

Les services d'internet, de téléphone et câble ont été précâblés dans chaque unité par Beanfield Metroconnect et/ou Bell. Les résidents établiront leurs propres contrats avec ces prestataires comme ils le souhaitent.

- **BEANFIELD METROCONNECT** peut être contacter à info@beanfield.com
- **BELL** peut être contacter à https://www.bell.ca/Services_Internet/Produits/Wifi

Vous trouverez la boîte de télécommunication pour installer votre modem dans le garde de robe de l'entrée principale de votre unité.

ADRESSE MUNICIPALE DES SUITES AALTO

Numéro de votre unité - 30, rue Jos-Montferrand
Gatineau, QC
J8X 0C1

ACCÈS À L'IMMEUBLE

ÉLIMINATION DES DÉCHETS, RECYCLAGE ET COMPOSTAGE

Les vide-ordures sont situés vers le couloir Est à chaque étage et la salle principale de tri des déchets est située au niveau P1.

Vous vivez dans une communauté One Planet, car un tel réacheminement efficace des déchets fait partie intégrante de la vie quotidienne. Les déchets d'Aalto II seront collectés par la Ville de Gatineau.

La Ville collecte les déchets organiques résidentiels, les matières recyclables mixtes et les ordures ménagères. Il est de votre responsabilité de trier vos déchets selon chaque flux. Les articles volumineux et volumineux ne peuvent pas être placés dans la goulotte et doivent être déposés dans la salle des déchets. Le bureau de gestion immobilière sera responsable de sortir les bacs du



**D
TRI
TUS**

**L'APPLI
POUR
BIEN
TRIER**

Obtenez votre calendrier de collecte personnalisé.

Recherchez une matière pour savoir comment vous en départir.

Recevez des rappels et des alertes concernant les collectes.

Avec l'application
Téléchargement gratuit

Sur le Web
gatineau.ca/dtritrus

Télécharger dans  **App Store**

Télécharger dans  **Google play**

4,8 ★★★★★

Les renseignements fournis dans cette brochure pourraient être modifiés sans préavis. Consultez le gatineau.ca ou téléchargez l'application DTRITUS pour les mises à jour.

Service des communications, 2021

AMÉNAGEMENTS



AMÉNAGEMENTS



CENTRE D'ENTRAÎNEMENT

Heures d'ouverture : 7 h à 21 h

- Les enfants de moins de 14 ans ne sont pas permis dans le centre d'entraînement.
- Aucune nourriture, alcool, ou tabac à l'intérieur du centre d'entraînement n'est permis.
- L'équipement ne doit pas être retiré du centre d'entraînement.
- Une tenue appropriée est requise pour accéder aux aires communes de l'immeuble. Les maillots de bain, torse nu ou pieds nus ne sont pas autorisés dans les aires communes de l'immeuble.
- L'équipement doit être traité avec soin et respect et utilisé conformément aux instructions.
- L'utilisation de l'équipement est à votre propre risque. Ni le développeur, ni le bureau de gestion assument aucune responsabilité pour les blessures qui pourraient survenir.
- L'équipement doit être nettoyé après chaque utilisation.



SALON

Heures d'ouverture : 7 h à 21 h

- Il sera interdit de fumer.
- L'équipement du théâtre ne doit pas être retiré de l'espace.
- Une tenue vestimentaire appropriée est requise pour accéder aux parties communes de l'immeuble.
- Tout l'équipement doit être traité avec soin et respect et utilisé conformément aux instructions.
- L'utilisation des appareils est aux risques du locataire. Le locataire doit rester sur place lorsqu'il utilise (chauffe) les appareils.
- Les utilisateurs doivent nettoyer les locaux.



TERRASSE EXTÉRIEURE

Heures d'ouverture : 10 h à 21 h

- Les récipients en verre ne sont pas autorisés.
- L'utilisation des BBQ électriques est aux risques du locataire. Le locataire doit rester sur place lorsqu'il utilise (chauffe) les appareils.
- Tout l'équipement doit être traité avec soin et respect et utilisé conformément aux instructions.
- Les utilisateurs doivent nettoyer les locaux après utilisation (matériel, sols, mobilier). Si le ménage n'a pas été fait correctement, des frais de ménage pourront être facturés.
- Les meubles de terrasse ne doivent pas sortir des locaux.

Le bureau de gestion immobilière peut réviser les règles d'agrément à tout moment.

Les locataires sont tenus de suivre les règles d'utilisation des commodités énoncées dans le contrat de location.

CONTRÔLE DU CLIMAT



CONTRÔLE DU CLIMAT

CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION (CVC)

Votre suite est équipée d'une pompe à chaleur. Cet appareil est doté d'un compresseur dans lequel il vous permet de chauffer ou de refroidir votre suite à tout moment. L'unité est commandée par un thermostat numérique mural et/ou une application à distance pour votre téléphone ou votre tablette. Ce thermostat possède les interrupteurs suivants qui vous permettent d'ajuster manuellement vos paramètres en fonction de vos besoins.

Chaque suite dispose d'un ventilateur récupérateur d'énergie (VRE)* couplé au système de distribution d'air de chauffage et de refroidissement. Le VRE évacue l'air des toilettes et apporte de l'air frais dans la suite. Chaque suite a été construite comme son propre compartiment pour l'air et ne dépend pas de l'infiltration d'air du couloir. Dans les toilettes, un interrupteur de surpression fait passer le VRE à un débit plus élevé pendant une période déterminée, ce qui augmente la quantité d'air d'évacuation et d'alimentation. L'utilisation de cet interrupteur d'appoint est un moyen efficace d'augmenter le taux de ventilation dans votre suite.

Les taux de ventilation sont fortement corrélés avec les niveaux d'humidité dans la suite. Sur la base d'une occupation typique, les suites d'Aalto II ont été construites pour ne pas nécessiter de déshumidification ou d'humidification car les activités normales dans la suite introduisent suffisamment d'humidité dans l'air et les taux de ventilation sont réglés pour évacuer suffisamment. Cependant, les différences de mode de vie peuvent introduire des niveaux d'humidité plus élevés ou plus faibles.

*Un VRE est un dispositif d'économie d'énergie car il permet à l'énergie de chauffage de/vers un flux d'air sortant d'être transférée vers/ depuis un flux d'air entrant sans mélanger l'air réel. En hiver, cela permet à l'air sortant de préchauffer l'air entrant, et en été, cela permet à l'air sortant de pré-refroidir l'air entrant.

Les ventilateurs de cuisine, les sècheuses et les deuxièmes toilettes sont conduits directement à l'extérieur et ne passent pas par le VRE. L'utilisation des ventilateurs de la cuisine ou de la deuxième salle de bain pendant les périodes où il y a beaucoup de vapeur d'eau ou d'odeurs est un moyen efficace d'éliminer l'excès d'humidité de la suite, mais augmentera la consommation d'énergie.

Si vous rencontrez de la condensation sur vos fenêtres, voici quelques moyens efficaces et efficients de réduire la condensation dans votre maison.

- Utilisez des ventilateurs d'extraction pendant la cuisson.
- Utilisez des ventilateurs d'extraction de salle de bain pendant que vous prenez un bain ou une douche.
- Ouvrez les stores tout au long de la journée pour permettre la circulation de l'air sur les fenêtres.
- Déplacez les meubles à environ 12 à 16 pouces des fenêtres et des radiateurs.

CONTRÔLE DU CLIMAT

CHAUFFAGE, VENTILATION ET CLIMATISATION (CVC)

Il se peut aussi qu'en hiver, le taux d'humidité à l'intérieur soit trop bas. Cette situation survient lorsque le taux d'humidité extérieur est très bas, principalement lors des périodes où votre unité est peu occupée. Si vous partez pendant une longue période, il est recommandé de régler votre thermostat au mode eco/vacation. La programmation du VRE fera en sorte que le ventilateur fonctionne au plus faible niveau requis. En hiver, il s'arrêtera même complètement si l'air est trop sec à l'intérieur. Pour augmenter le taux d'humidité en hiver, vous pouvez aussi limiter l'utilisation de la hotte de cuisine ou du ventilateur de la salle de bain secondaire. Vous pouvez également vous procurer un petit humidificateur portatif. Vous devez faire attention à ne pas trop humidifier l'air (si vous voyez de la condensation ou du givre à l'intérieur des fenêtres, c'est un signe que le taux d'humidité est trop élevé).

Les résidents sont tenus de prendre des mesures raisonnables pour contrôler les niveaux d'humidité dans leur unité et de signaler tout problème d'humidité en cours au bureau des gestion avant que l'unité ne soit endommagée.



CONTRÔLEUR DE THERMOPOMPE

GUIDE D'UTILISATION

2021-10-26



Contrôleur mural

MODE CONFORT

Le contrôleur comprend trois horaires de réglage automatique (**Présent, Absent et Nuit**), selon l'heure de la journée.

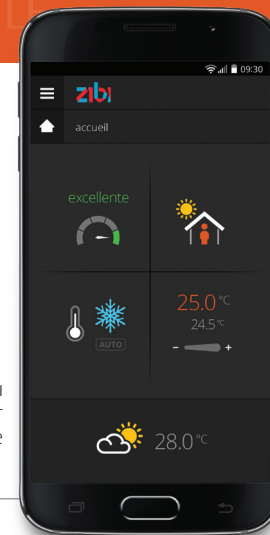
Il comprend également un mode automatique **Vacances** selon le jour de l'année ainsi qu'un mode **Éco** réglable manuellement.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le système de contrôle de thermopompe est un appareil automatisé qui maintient la température du point de consigne.

Les principaux renseignements sont affichés sur l'écran du contrôleur mural grâce auquel vous pouvez sélectionner les fonctions courantes.

L'application du contrôleur, installée sur un appareil mobile ou par le biais d'un navigateur Internet vous donne accès aux fonctions avancées.



Application du contrôleur sur appareil mobile

2

MURAL	MOBILE	
		PRÉSENT Lorsque les occupants du domicile y sont, et sont éveillés.
		ABSENT Lorsque les occupants du domicile n'y sont pas.
		NUIT Lorsque les occupants du domicile dorment.
		ÉCO/VACANCES Réglage pour prévenir la diminution ou l'augmentation de la température, en dessous ou au-dessus des valeurs minimales et maximales établies. De façon générale, vous pouvez utiliser ce réglage pour économiser de l'énergie lorsque vous êtes en vacances à l'extérieur; ou si vous souhaitez ouvrir des fenêtres, et prévenir le fonctionnement inutile du système.

COMMANDES



Appuyez sur cette touche pour faire passer le système en mode **Éco**. Il fonctionnera en ce mode jusqu'à ce que vous appuyiez de nouveau sur cette touche.



Appuyez sur cette touche pour faire passer le système en mode **Présent**. Il fonctionnera en ce mode jusqu'à ce que l'horaire suivant entre en fonction, ou lorsque vous appuyerez de nouveau sur cette touche.



Appuyez sur cette touche pour choisir les informations à afficher dans le bas de l'écran : si applicable (point de consigne, humidité, température extérieure...)



Appuyez sur cette touche pour sélectionner le mode **Chauffage** ou le mode **Refroidissement** ou encore pour éteindre le système.



Appuyez sur cette touche pour choisir le mode automatique ou une des vitesses pré-réglées du ventilateur. Le nombre de vitesses dépend du modèle.



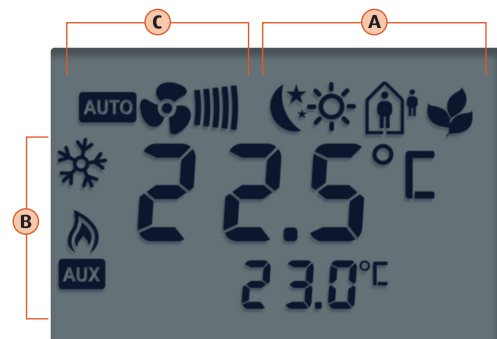
Appuyer sur **-** pour diminuer ou sur **+** pour augmenter par incréments de 0,5 °C le point de consigne de température.

3

CONTRÔLEUR MURAL

APPLICATION MOBILE

ÉCRAN D'ACCUEIL



TEMPÉRATURE DE LA PIÈCE

INFORMATION SOUHAITÉE

A MODE CONFORT

	PRÉSENT
	ABSENT
	NUIT
	ÉCO/VACANCES

B MODE CHAUFFAGE OU REFROIDISSEMENT

	CHAUFFAGE L'icône de chauffage indique que le système fonctionne en mode Chauffage .
	CHAUFFAGE AUXILIAIRE (mauvais fonctionnement du système) L'icône AUX indique que le système fonctionne mal. Cela signifie que le système auxiliaire de chauffage fonctionne pour prévenir le gel. (Veuillez communiquer avec le gestionnaire de l'immeuble, s'il y a lieu.)
	REFROIDISSEMENT L'icône de refroidissement indique que le système fonctionne en mode Refroidissement .

C MODE VENTILATION

	MODE AUTOMATIQUE L'icône AUTO à côté de celle du ventilateur signifie que celui-ci est réglé en mode Automatique . Il ne fonctionnera que lorsque le chauffage ou le refroidissement est demandé.
	MODE CONTINU Le ventilateur fonctionne en mode Continu lorsque l'icône AUTO n'est pas affichée. Lorsqu'aucun chauffage ni refroidissement n'est requis, le ventilateur fonctionne sans arrêt à une vitesse minimale (choix pré-réglés) pour maintenir la circulation de l'air dans la pièce. Le nombre de vitesses dépend du modèle. Les vagues à la droite de l'icône du ventilateur indiquent la vitesse choisie de celui-ci.

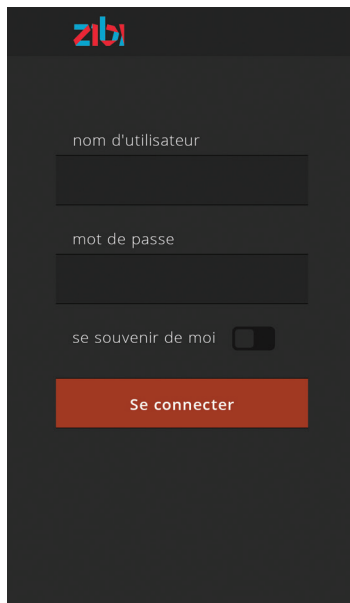
4

CONNEXION

L'application du contrôleur est accessible soit sur appareil mobile ou par le biais d'un navigateur Internet.

5

Pour obtenir vos renseignements personnels nécessaires à la connexion, communiquez avec le gestionnaire de l'immeuble.



Pour commencer à utiliser l'application mobile, entrez vos renseignements personnels.

Sélectionnez la case **Se souvenir de moi** pour vous connecter automatiquement à l'application lors des utilisations subséquentes.



Pour commencer à utiliser l'application par le biais d'un navigateur Internet, allez à la page

<https://zcu.zibi.ca/enteliweb>

et entrez vos renseignements personnels.

PAGE D'ACCUEIL

A ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

RENSEIGNEMENTS AFFICHÉS

La performance énergétique de votre domicile par rapport à la performance moyenne de l'ensemble de l'immeuble

FONCTION

Appuyez dessus pour afficher davantage de renseignements sur votre consommation énergétique.

B CHAUFFAGE OU REFROIDISSEMENT

RENSEIGNEMENTS AFFICHÉS

Mode **Chauffage** ou **Refroidissement** actuel

FONCTION

Appuyez dessus pour changer de mode ou encore éteindre le système.

C CHANGEMENT DE MODE HORAIRE

RENSEIGNEMENTS AFFICHÉS

Mode **Confort** actuel

FONCTION

Appuyez dessus pour changer de mode **Confort**.

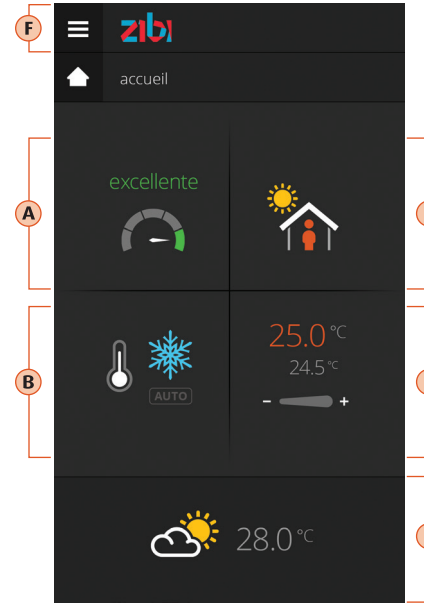
D TEMPÉRATURE DE LA PIÈCE

RENSEIGNEMENTS AFFICHÉS

Température de la pièce et point de consigne actuel

FONCTION

Appuyez dessus pour changer le point de consigne (celui-ci sera réinitialisé lors du changement d'horaire suivant).



E TEMPÉRATURE EXTÉRIEURE

RENSEIGNEMENTS AFFICHÉS

Conditions météo actuelles

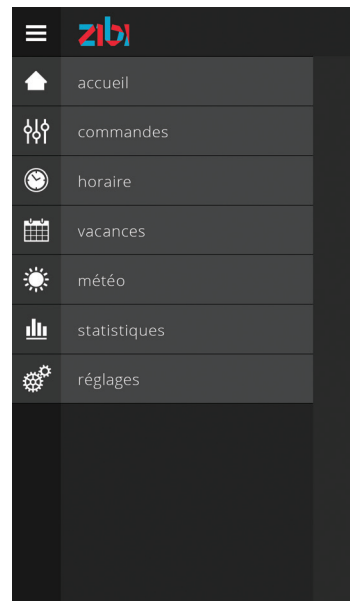
FONCTION

Appuyez dessus pour afficher davantage de renseignements sur la météo.

F MENU

Appuyez dessus pour sélectionner davantage d'options.

PAGE MENU



7



ACCUEIL | Pour obtenir des renseignements sur le mode Confort, la température de la pièce, l'efficacité en matière d'économie d'énergie et les conditions météo actuels.



COMMANDES | Pour modifier le point de consigne de la température dans chaque mode Confort.



HORAIRE | Pour harmoniser le fonctionnement du système au mode de vie de l'occupant du domicile.



VACANCES | Pour entrer une période pendant laquelle l'occupant est absent du domicile.



MÉTÉO | Pour obtenir un aperçu des prévisions météorologiques à court terme.



STATISTIQUES | Pour afficher davantage de renseignements sur la consommation énergétique du domicile.

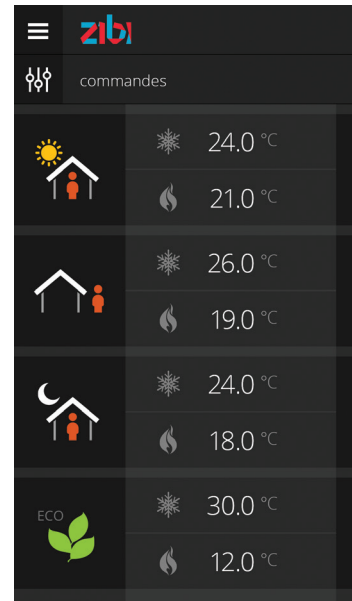


RÉGLAGES | Pour modifier certains réglages.

PAGE COMMANDES


Vos besoins en matière de chauffage et de refroidissement varient selon l'heure de la journée ou la journée de la semaine. Par exemple, lorsque vous êtes absent de votre domicile en été, il est inutile d'y contrôler la température de façon rigoureuse. Pour favoriser les économies d'énergie, vous pouvez changer le point de consigne pour le refroidissement, et laisser la température de votre domicile monter jusqu'à la valeur maximale.

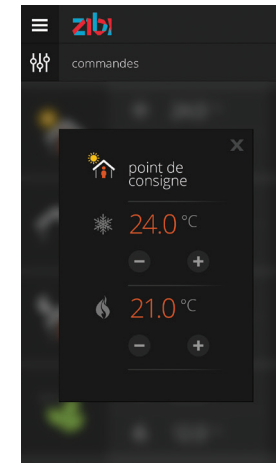
De façon générale, le mode **Éco** vous permet de réaliser des économies d'énergie lorsque vous partez en vacances; ou lorsque vous souhaitez ouvrir les fenêtres, et prévenir le fonctionnement inutile du système. Habituellement, ce point de consigne est très bas ou très haut afin d'empêcher le gel ou le surchauffage.



PAGE RÉGLAGE DE LA TEMPÉRATURE

8

- 1 Appuyez sur  ou  dans le mode **Confort** souhaité pour accéder à la page **Réglage de la température**.
- 2 Appuyez sur **-** pour diminuer ou sur **+** pour augmenter le point de consigne de température.
- 3 Appuyez sur le **X** pour retourner à la page **Commandes**.



PAGE HORAIRE



Polyvalent, ce système peut être adapté à votre mode de vie puisqu'il vous permet de choisir un des deux types de journées (par défaut : journée de la semaine et journée de la fin de semaine).

9

Deux ou quatre périodes peuvent être réglées pour chacun de ces deux types de journées. Par exemple, si vous avez l'habitude de rester à la maison la fin de semaine, vous pouvez désactiver l'horaire de quatre périodes, et maintenir le point de consigne du mode **Présent** jusqu'à ce que vous alliez au lit.

Vous pouvez basculer entre les configurations de périodes souhaitées.

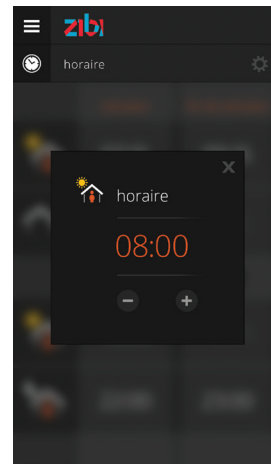
HORAIRE DE 4 PÉRIODES

- ▶ Réveil
- ▶ Départ
- ▶ Retour
- ▶ Nuit

HORAIRE DE 2 PÉRIODES

- ▶ Réveil
- ▶ Nuit

PAGE HORAIRE



PAGE RÉGLAGE DE L'HEURE

- 1 Pour chaque mode **Confort**, appuyez sur l'heure pour modifier l'heure de début.
- 2 Appuyez sur **-** ou **+** pour régler l'heure de début.
- 3 Appuyez sur **X** pour retourner à la page **Horaire**.



PAGE RÉGLAGE DE LA JOURNÉE

- 1 Appuyez sur pour accéder à la page **Réglage de la journée**.
- 2 Attribuez à chaque journée un type (semaine ou fin de semaine) en fonction de votre mode de vie.
- 3 Appuyez sur **X** pour retourner à la page **Horaire**.



Certaines personnes travaillent la fin de semaine, et restent à la maison la semaine.

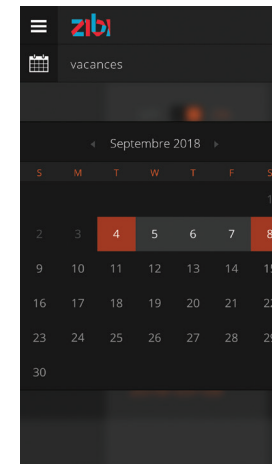
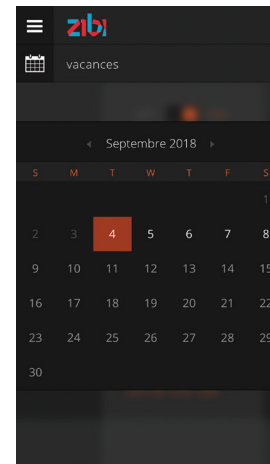
PAGE VACANCES



La page **Vacances** vous permet de préétablir un horaire pour une période pendant laquelle vous ne serez pas à la maison. En activant cette fonction, le système basculera automatiquement en mode **Éco/Vacances** au moment de votre départ, et retournera à l'horaire normal lors de votre retour à la maison. Ainsi, vous économiserez de l'énergie.

PAGE VACANCES

- 1 Placez le bouton à **MARCHÉ** pour activer le mode **Vacances**.
- 2 Appuyez sur  or  pour modifier la température en mode **Éco**.
- 3 Appuyez sur une date pour entrer les jours de vacances.



11

PAGE CALENDRIER

- 1 Choisissez vos journées de départ et de retour sur le calendrier. La période entière des vacances sera sélectionnée.
- 2 Appuyer sur **X** pour retourner à la page **Vacances**.
- 3 Les journées de départ et de retour seront affichées sur la page **Vacances**.

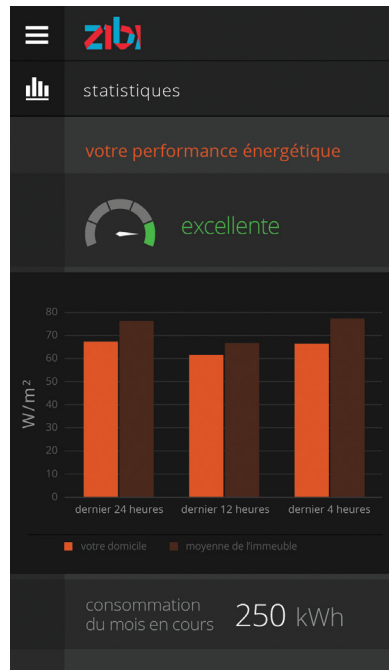
PAGE MÉTÉO



La page **Météo** offre un aperçu des prévisions météorologiques à court terme.

12

PAGE STATISTIQUES



La page **Statistiques** indique la performance énergétique de votre domicile par rapport à la performance moyenne de l'immeuble.

13

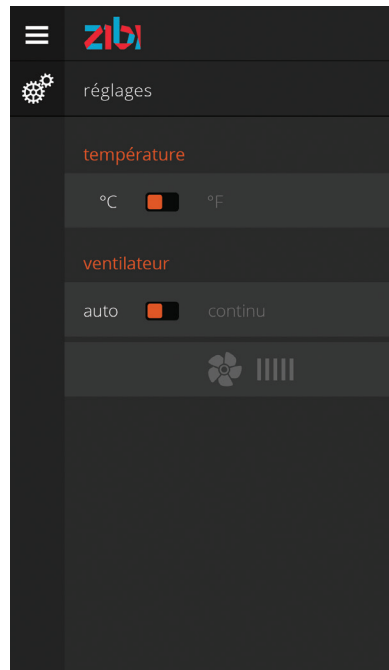
Vous y voyez :

L'**efficacité** de votre domicile en matière d'**économie d'énergie** parmi les 5 échelons suivants : médiocre, mauvaise, passable, bonne et excellente.

Votre **performance énergétique en W/m²** comparée à la moyenne des autres domiciles de l'immeuble, pour les derniers 4 heures, 12 heures et 24 heures.

La **consommation en kWh** de votre domicile pour le mois en cours.

PAGE RÉGLAGES



La page **Réglages** vous permet d'apporter certaines modifications aux réglages.

14

TEMPÉRATURE

Pour passer de °C à °F, et vice-versa.

MODE VENTILATION

Appuyez sur le bouton pour passer du mode **Automatique** au mode **Continu**, et vice-versa.

En mode **Automatique**, le ventilateur ne fonctionnera que lorsque le chauffage ou le refroidissement est demandé.

En mode **Continu**, lorsqu'aucun chauffage ni refroidissement n'est requis, le ventilateur fonctionne sans arrêt à une vitesse minimale (choix pré-réglés) pour maintenir la circulation de l'air dans la pièce. Le nombre de vitesses dépend du modèle.

Appuyez sur l'icône du ventilateur pour choisir une des vitesses pré-réglées disponibles.

UTILITAIRES

Chaque suite de l'immeuble possède son propre compteur d'électricité d'Hydro Québec qui mesure l'utilisation de toute l'électricité dans leur suite. Les locataires auront un compte auprès d'Hydro Québec et recevront et paieront directement les factures pour cette consommation d'énergie mesurée.

Aalto II est connecté à un système d'énergie thermique de district (DT) qui fournit de l'énergie de chauffage et de refroidissement à tous les bâtiments de Zibi via un réseau hydronique, ce qui signifie que la chaleur est transportée par l'eau dans des tuyaux qui relient les bâtiments à une source de chaleur et à des moyens de rejet de chaleur. Le système DT est exploité comme une entreprise autonome – Zibi Community Utility (ZCU). Chaque suite recevra une facture pour sa part de la facture globale de ZCU pour l'énergie de chauffage et de refroidissement utilisée dans sa suite, sur la base des relevés de compteur du ventilo-convecteur et d'une part proportionnelle des charges fixes de DT.

CE QUE LE ZCU SIGNIFIE POUR LES RÉSIDENTS D'AALTO



Système énergétique de quartier du service public de Zibi (ZCU)

Avantages de vivre dans une communauté carboneutre.

Vous faites votre part pour diminuer votre empreinte carbone en vivant dans la communauté Zibi, qui est carboneutre. Zibi est fière d'appliquer le cadre de durabilité One Planet Living, qui repose sur dix principes de construction, de travail et de mode de vie qui respectent les ressources de la planète.

Pourquoi recevez-vous une facture d'Hydro-Québec et une facture du ZCU?

Le ZCU est responsable du chauffage et du refroidissement de votre unité, alors qu'Hydro-Québec vous facture l'électricité que vous consommez (p. ex., éclairage, prises de courant, etc.).

Comment pouvez-vous contrôler vos coûts de chauffage et de refroidissement?

Les résidents peuvent contrôler la température dans leur unité au moyen du thermostat numérique mural ou l'application mobile ZibiStat. Les directives pour utiliser le thermostat et l'application se trouvent dans votre manuel du résident.

Qu'est-ce que le ZCU?

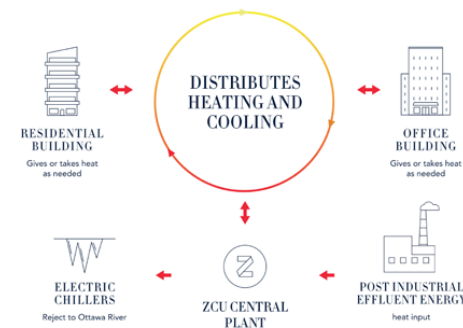
Le ZCU est un partenariat entre Zibi et Hydro Ottawa, qui fournit du chauffage et du refroidissement carboneutres à tous les résidents de Zibi. Il s'agit d'une première en Amérique du Nord!

Que signifie le terme « carboneutre »?

Le terme signifie que nous ne rejetons pas de gaz à effet de serre supplémentaires dans l'atmosphère et que nous participons à la lutte contre le réchauffement climatique. Nous y arrivons grâce à notre centrale thermique de quartier.

Qu'est-ce que la centrale thermique de quartier?

Il s'agit d'une centrale énergétique autonome, située au sous-sol de l'immeuble Aalto. Elle utilise les eaux usées chaudes de l'usine à papier Kruger, qui est située à proximité, pour le chauffage et l'eau de la rivière pour refroidir tous les immeubles.



Pour en apprendre davantage, visitez le Centre One Planet Living, situé au premier étage de l'immeuble Aalto, ou envoyez un courriel à l'adresse oneplanet@zibi.ca pour discuter avec notre ambassadrice One Planet.



LIGNES DIRECTRICES
POUR LA VIE EN
APPARTEMENT

LIGNES DIRECTRICES POUR LA VIE EN APPARTEMENT

DÉMÉNAGEMENT DE MEUBLES

Soyez prudent lorsque vous déplacez des meubles lourds. Utilisez un chariot ou protéger le plancher pour éviter de l'endommager.

QUE FAIRE EN CAS DE PROBLÈME DANS VOTRE UNITÉ

Veillez contacter le bureau de gestion ou la ligne après les heures d'ouverture.

FUITE D'EAU

Si vous remarquez une infiltration d'eau dans votre unité qui semble provenir de l'extérieur, de l'étage supérieur ou d'une unité adjacente, communiquez immédiatement avec le bureau de gestion afin que la source soit trouvée. La réparation des dommages pourrait être à la charge d'un autre résident. Dans ce cas, les parties responsables seront tenues de prendre les arrangements nécessaires pour que les réparations soient faites (assurances). Le personnel du bureau de gestion prendra les arrangements nécessaires relativement aux réparations si les dommages ont été causés par un élément commun.

INFORMATIONS SUR L'ARROSEUR

Veillez ne rien suspendre ni couvrir les têtes de gicleurs. Même les objets légers peuvent endommager les arroseurs. Gardez la peinture à l'écart des gicleurs et des couvercles de gicleurs.

FORMULAIRES D'INFORMATION DU LOCATAIRE

Par souci de commodité et de protection, il est important d'aviser le bureau de gestion de tout changement à vos renseignements personnels, comme votre numéro de téléphone.

BRUIT

Nous vous demandons de respecter le droit à la tranquillité de vos voisins. Pour ce faire, évitez de faire du bruit ou de causer des vibrations avant 7 h, en soirée et la fin de semaine.

VANDALISME

Tous les résidents doivent se préoccuper des actes de vandalisme (dommages volontaires, vol ou usage abusif). Il faut signaler tous les incidents au bureau de gestion et fournir autant de détails que possible, notamment une description des contrevenants. Tout signalement sera confidentiel et l'information fournie sera utilisée par le bureau de gestion de l'immeuble, le service de police et nos avocats (le cas échéant) afin de prendre les mesures nécessaires.

LIGNES DIRECTRICES SUR LA VIE EN APPARTEMENT

MÉCANISME DE VERROUILLAGE

Aucune serrure supplémentaire ou serrure alternative ne peut être installée sur la porte de l'unité. Veuillez contacter le bureau de gestion pendant les heures normales au cas où vous auriez besoin de remplacer la serrure de la porte de votre suite. Toutes les clés doivent correspondre aux clés principales du bâtiment et doivent le rester pour des raisons de sécurité. En aucun cas, les clés d'accès au bâtiment ou d'éléments communs ne doivent être mises à la disposition de quiconque autre qu'un propriétaire ou une personne autorisée.

SÉCURITÉ

Il est interdit d'entreposer du carburant ou toute autre matière combustible dans un condominium ou un local d'entreposage. Il est également interdit de fumer dans les aires communes intérieures (y compris les cages d'escaliers). Aucune bonbonne de propane ou de gaz naturel ne doit être entreposée dans une unité ou une aire commune à usage exclusif ou encore sur un balcon ou une terrasse.

ANIMAUX

Aucun animal sauvage ne peut être laissé dans les aires communes. Lorsqu'ils se déplacent dans une aire commune, les animaux de compagnie doivent être tenus en laisse.

BALCONS ET TERRASSES

Les barbecues au gaz, électriques et au charbon ne sont pas autorisés sur les terrasses, ou balcons. Aucun résident ne doit faire pousser de plantes, d'arbustes, de fleurs, de vigne ou d'herbe sur un élément commun dont il a l'usage exclusif. Seuls les meubles saisonniers sécurisés en toute sécurité sont autorisés sur les balcons, les terrasses et les espaces communs à usage exclusif.

OCCUPATION LOCATIVE



OCCUPATION

LA SÉCURITÉ INCENDIE

Conformément à la réglementation de la Loi sur la sécurité incendie du Québec, les locataires doivent s'assurer notamment :

- Maintenir le bon état de fonctionnement sécuritaire des systèmes de gicleurs, des systèmes d'alarme, des ferme-portes et des équipements d'urgence;
- D'utiliser, dans le hall d'entrée ou les issues de tout bâtiment et partout à l'intérieur des établissements de santé, des draperies, rideaux et matériaux décoratifs conformes à la norme visée au Règlement;
- Préparer un plan et une procédure d'évacuation;
- Pourvoir au personnel requis pour évacuer le bâtiment en cas d'incendie ou de situation de panique ou de tout autre danger; l'effectif de ce personnel étant déterminé en fonction de la procédure d'évacuation en cas d'incendie, du nombre d'occupants, de l'utilisation des locaux (occupation), de l'âge et de la résistance au feu (classe) du bâtiment;
- Informer les occupants ainsi que le personnel, le cas échéant, des mesures de sécurité et des modalités d'évacuation prévues;
- Donner au personnel d'évacuation d'urgence, le cas échéant, les instructions nécessaires quant à l'utilisation des extincteurs, des systèmes d'alarme et des voies d'évacuation des occupants;
- Veiller à ce qu'au moins une fois par an, les exercices d'évacuation et de sauvetage appropriés soient effectués.

SI VOUS DÉCOUVREZ UN INCENDIE

- Quittez l'endroit où il y a l'incendie.
- Fermez les portes derrière vous.
- Activez les avertisseurs d'incendie.
- Utilisez les escaliers pour vous rendre au rez-de-chaussée puis sortez immédiatement de l'immeuble.
- Téléphonnez au service d'incendie de la ville de Gatineau à partir d'un endroit sécuritaire en composant le 9-1-1 (n'assumez jamais que quelqu'un l'a fait). Fournissez l'adresse exacte de l'immeuble et indiquez l'endroit où se trouve l'incendie.
- N'UTILISEZ PAS les ascenseurs.
- NE RETOURNEZ PAS à l'intérieur avant qu'un représentant du service d'incendie ait confirmé qu'il était sécuritaire de le faire.

OCCUPATION

PROCÉDURES D'URGENCE

SI VOUS ENTENDEZ L'ALARME INCENDIE DU BÂTIMENT:

- Avant d'ouvrir la porte de l'escalier de sortie, touchez le bouton de chaleur. S'il n'est pas chaud, calez-vous contre la porte et ouvrez légèrement. Si vous sentez une pression d'air ou un courant d'air chaud, fermez la porte rapidement.
- Si vous ne trouvez pas de feu ou de fumée dans le couloir, fermez la porte derrière vous et sortez par la sortie la plus proche.
- Si vous rencontrez de la fumée dans le couloir ou la cage d'escalier, envisagez de prendre une autre sortie où elle peut être dégagée ou retournez dans votre suite.
- Écoutez les instructions supplémentaires.
- Si vous ne pouvez pas quitter votre suite ou si vous y êtes retourné à cause d'un incendie ou d'une forte fumée, restez dans votre suite.
- Fermer la porte.
- Déverrouiller la porte pour l'entrée possible des pompiers.
- Composez le 911 et dites au Service d'incendie de la Ville de Gatineau où vous êtes, puis signalez aux pompiers en agitant un drap depuis une fenêtre, un balcon ou une terrasse.
- Scellez toutes les fissures par lesquelles la fumée peut s'infiltrer en utilisant des serviettes ou des draps humides ou du ruban adhésif.
- Accroupissez-vous au sol si de la fumée pénètre dans la pièce.
- Déplacez-vous dans la pièce la plus protégée et ouvrez partiellement une fenêtre pour aérer (fermez la fenêtre si de la fumée entre).
- Attendez d'être secouru. Reste calme. Ne pas sauter.
- Écoutez les instructions ou les informations qui peuvent être données par le personnel autorisé via le système de communication vocale.

EXTINCTION, CONTRÔLE OU CONFINEMENT D'UN INCENDIE

Il s'agit principalement de la responsabilité du personnel du service d'incendie. La production d'émanations toxiques dans les immeubles rend l'extinction d'un incendie potentiellement dangereuse, surtout si une grande quantité de fumée est générée. Seulement après que l'alarme incendie ait été déclenchée et que le service d'incendie ait été appelé, une personne expérimentée (qui connaît bien le fonctionnement des extincteurs) peut tenter d'éteindre un petit incendie. Il s'agit d'un acte volontaire. S'il est difficile d'éteindre l'incendie avec un extincteur portatif, il faut quitter l'endroit et confiner l'incendie en fermant la porte.

PROCÉDURES D'URGENCE

Les mesures à prendre par les occupants lors d'une situation d'urgence sont affichées à chaque étage, près des avertisseurs-incendie, de l'ascenseur ou des sorties d'urgence.

Si vous découvrez un incendie

- Quittez l'endroit immédiatement et fermez les portes derrière vous.
- Activez l'alarme.
- Sortez de l'immeuble par la sortie la plus près.
- Appelez le service d'incendie de Gatineau en composant le 9-1-1.

N'utilisez pas les ascenseurs si vous entendez l'alarme incendie

- Sortez de l'immeuble par la sortie la plus près.
- Ferme les portes derrière vous.

OCCUPATION

PROCÉDURES D'URGENCE

ATTENTION

S'il y a une épaisse fumée dans le corridor, il pourrait être plus prudent de rester où vous êtes. Fermez la porte et placez une serviette humide sous la porte. S'il y a de la fumée dans la cage d'escalier, restez calme et trouvez une autre voie de sortie.

MATIÈRES COMBUSTIBLES

Des normes d'entretien ménager et d'entretien de l'immeuble sont probablement le facteur le plus important pour prévenir les incendies.

Exemple :

1. Les déchets combustibles ne doivent pas être entreposés à des endroits ou en quantités qui représentent un risque d'incendie, comme des cages d'ascenseur, des puits de ventilation, des cages d'escaliers ou toute autre voie de sortie.
2. Les matières combustibles ne doivent pas être utilisées pour absorber des déversements de liquide inflammable dans l'immeuble.
3. Les chiffons imbibés de graisse ou d'huile ou tout matériaux pouvant s'enflammer de façon spontanée doivent être déposés dans un contenant sécuritaire ou à l'extérieur de l'immeuble.
4. Le filtre d'une sècheuse doit être nettoyé pour prévenir l'accumulation excessive de charpie.
5. Les liquides inflammables ne doivent pas être utilisés pour nettoyer.
6. Les matières combustibles ne doivent pas être entreposées sur un toit ou à côté d'un immeuble de sorte qu'ils créent un risque d'incendie pour l'immeuble et ses occupants.

RISQUES D'INCENDIE

Pour éviter tout risque d'incendie dans l'immeuble, les occupants :

1. Ne doivent pas jeter des articles combustibles dans les poubelles (comme des mégots de cigarette ou le contenu d'un cendrier).
2. Ne doivent pas jeter de liquides inflammables ni de vaporisateurs en aérosol dans les poubelles.
3. Éviter les méthodes de cuisson non sécuritaires (friture, chaleur trop intense, cuisinière laissée sans surveillance, vêtements amples).
4. Ne pas utiliser d'appareils ménagers électriques non sécuritaires, des rallonges électriques en mauvais état, des prises de courant surchargées et des fils de lampe comme filage permanent.
5. Utiliser des cendriers pour éviter de fumer de façon imprudente. Ne jamais fumer au lit.

Conseils généraux pour les occupants :

1. Savoir où sont situés les avertisseurs-incendie et les sorties.
2. Appeler immédiatement le service d'incendie de Gatineau dès qu'il y a une situation d'urgence.
3. Connaître l'adresse exacte de l'immeuble.
4. Connaître les signaux sonores et les procédures établies pour évacuer l'immeuble de façon sécuritaire.
5. Personne ne doit intentionnellement désactiver un avertisseur de fumée et de chaleur.
6. Ne pas modifier, déconnecter ou couvrir un dispositif d'avertissement ou un détecteur de chaleur dans leur unité.
7. Aviser le bureau de gestion de l'immeuble s'ils ont besoin d'aide dans l'éventualité d'une situation d'urgence.
8. Signaler tout risque d'incendie au personnel de surveillance.

zibi

dream 